

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 19 mai et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE

S.O.
2015-05-04

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, lundi le quatrième jour du mois de mai de l'an deux mille quinze à vingt heures (20:00) et à laquelle sont présents:

Monsieur Yves Arcouette, conseiller district no. 1
Madame Suzanne Ledoux, conseillère district no. 2
Monsieur Raymond Bisailon, conseiller district no. 3
Monsieur Yvon Robert, conseiller district no. 4
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no. 5
Monsieur Patrice Dumont, conseiller district no.6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau.

Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et Madame Claudine Babineau, OMA, greffière assistent également à cette assemblée.

Rs.2015-05-146

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 04 mai 2015 avec les modifications suivantes :

ANNULER :

L'item 4.1 est annulé, adopté à une séance antérieure.

AJOUTER :

- 4.5 Demande d'utilisation du parc Donald-Martin;
- 4.6 Résolution pour autoriser une dépense concernant le protocole d'entente à intervenir avec les Chevaliers de Colomb d'Acton Vale pour la présentation des festivités de la Saint-Jean-Baptiste;
- 4.7 Demande d'appui à un projet soumis à la MRC d'Acton, dans le cadre du pacte rural- École Roger LaBrèque.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2015-05-147

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 AVRIL 2015.

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 20 avril 2015 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV);

Le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 avril 2015 tel que rédigé par la greffière adjointe.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CORRESPONDANCE.

...L'item 4.1 est annulé, adopté à une séance antérieure.

Rs.2015-05-148

INVITATION AU TOURNOI DE GOLF DES GENS D'AFFAIRES DE LA RÉGION D'ACTON ET DEMANDE DE COMMANDITE.

Attendu que la Chambre de commerce invite les membres du conseil à la 2^e édition du tournoi de golf des gens d'affaires de la région d'Acton, tournoi de golf de type Vegas;

Attendu qu'une demande de commandite est soumise avec l'invitation;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 560 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-110-00-310, à Chambre de commerce de la région d'Acton, afin de permettre les inscriptions suivantes :

Quatre (4) personnes au coût de 140 \$ chacune pour le golf, voiturette et souper. Ce tournoi aura lieu le vendredi le 12 juin 2015 au Club de Golf Acton Vale;

D'autoriser la remise d'objets promotionnels pour environ 100 joueurs qui participeront à ce tournoi à titre de commandite.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

INVITATION AU TOURNOI DE GOLF DE LA SOCIÉTÉ ALZHEIMER DE GRANBY ET RÉGION ET DEMANDE DE COMMANDITE.

La Société Alzheimer de Granby et région invite les membres du conseil à leur tournoi de golf de prestige le mardi 25 août 2015 au Club de golf Granby St-Paul, tournoi de golf de type Vegas;

Le conseil en prend acte, considérant qu'une contribution financière est déjà octroyée à cette dernière.

Rs.2015-05-149

RÉSOLUTION POUR AUTORISER UNE CONTRIBUTION POUR LE RELAIS POUR LA VIE.

Attendu que le Relais pour la Vie tiendra sa marche de l'espoir le 29 mai prochain au parc Donald Martin;

Attendu que l'équipe de la Ville d'Acton Vale sera jumelée à celle du Journal La Pensée de Bagot;

Attendu que la Ville tient à former une équipe pour participer à cette marche de l'espoir;

En conséquence, le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

D'autoriser un montant de 250 \$ à titre de contribution pour l'équipe qui représentera la Ville, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-970, au Relais pour la Vie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2015-05-150

DEMANDE D'UTILISATION DU PARC DONALD-MARTIN.

Attendu que madame Joanie Pelletier, capitaine de l'équipe « Les Célibritines » du Relais pour la vie désire organiser un danse-o-thon afin d'amasser des dons, le vendredi 22 mai 2015 de 19 h 00 à 22 h 30;

Attendu que madame Pelletier demande à la Ville de pouvoir utiliser le préau au parc Donald-Martin, ainsi que l'autorisation d'utiliser le panneau électrique de ce dernier;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser madame Pelletier et son équipe à utiliser le préau du parc Donald-Martin, ainsi que le panneau électrique de ce dernier, le vendredi 22 mai prochain de 19 h 00 à 22 h30, maximum.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2015-05-151

RÉSOLUTION POUR AUTORISER UNE DÉPENSE CONCERNANT LE PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC LES CHEVALIERS DE COLOMB D'ACTON VALE POUR LA PRÉSENTATION DES FESTIVITÉS DE LA SAINT-JEAN-BAPTISTE.

Attendu que les Chevaliers de Colomb ont soumis leur service pour la présentation des festivités de la Saint-Jean-Baptiste;

Attendu que les Chevaliers de Colomb sont venus présenter leur programmation aux membres du conseil;

En conséquence, le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'accepter la programmation soumise par les Chevaliers de Colomb d'Acton Vale pour la présentation des festivités de la Saint-Jean-Baptiste et d'autoriser, à cet égard, une dépense d'un montant de 5 000 \$, non récurrent, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-701-90-970 aux Chevaliers de Colomb d'Acton Vale;

D'autoriser le directeur des Services culturels et sportifs ainsi que la directrice générale de la Ville à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir avec le Chevaliers de Colomb d'Acton Vale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2015-05-152

RÉSOLUTION D'APPUI À UN PROJET SOUMIS À LA MRC D'ACTON, DANS LE CADRE DU PACTE RURAL – ÉCOLE ROGER-LABRÈQUE.

Attendu que l'école Roger-LaBrèque présente un projet à la MRC d'Acton, dans le cadre du pacte rural, qui a pour objectif de bonifier son volet musical, par une harmonie scolaire, « *Harmonie primaire Roger-LaBrèque* »;

Attendu que l'école Roger-LaBrèque est une école dont la clientèle présente certaines particularités socio-économiques avec des enfants vulnérables, et qui veut offrir la possibilité à tous les élèves de différents milieux qui participent à l'harmonie d'avoir accès à une formation musicale de qualité abordable pour tous;

En conséquence, le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

Qu'étant donné que cette demande ne rencontre pas les orientations de la Ville, cette dernière n'appuie pas le projet de bonification du volet musical, par une harmonie scolaire « *Harmonie primaire Roger-LaBrèque* », dans le cadre du Pacte rural.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR DES CONSEILLERS (ÈRE) AINSI QUE LE PAIEMENT DE CES DÉPENSES.

Aucune dépense prévue.

Rs.2015-05-153

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA VENTE DU LOT 5 084 952 DU CADASTRE DU QUÉBEC À MONSIEUR PASCAL CHAMPAGNE.

Le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale accepte de vendre à **MONSIEUR PASCAL CHAMPAGNE** le lot 5 084 952 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 1 690.6 mètres carrés, situé au 579 rue Pelchat au prix de 48 823.17 \$, incluant les taxes applicables;

Que **MONSIEUR PASCAL CHAMPAGNE** a versé un montant de 2 391.16 \$, soit 5 % du montant total, tel qu'il appert à l'offre d'achat signé en date du 22 avril 2015;

Que la Ville autorise le maire ou en son absence le maire suppléant, la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou la directrice générale à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires à la présente transaction.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2015-05-154

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA VENTE DU LOT 5 084 945 DU CADASTRE DU QUÉBEC À MONSIEUR RICHARD ST-AMANT.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale accepte de vendre à **MONSIEUR RICHARD ST-AMANT** le lot 5 084 945 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 2 049.3 mètres carrés, situé au 677 rue Pelchat au prix de 57 969.96 \$, incluant les taxes applicables;

Que **MONSIEUR RICHARD ST-AMANT** a versé un montant de 2 898.50 \$, soit 5 % du montant total, tel qu'il appert à l'offre d'achat signé en date du 20 avril 2015;

Que la Ville autorise le maire ou en son absence le maire suppléant, la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou la directrice générale à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires à la présente transaction.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2015-05-155

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DE 9 AVENANTS POUR LA RÉFECTION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'autoriser une dépense d'un montant de 21 650.71 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 22-700-10-000, à Construction Bugère inc. en paiement des avenants de modification numéros ODC-21 à ODC-29 pour la réfection des équipements sportifs.

De financer cette dépense à même le règlement 265-2014.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2015-05-156

RÉSOLUTION POUR MANDATER LA MRC D'ACTON AFIN D'APPORTER UNE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 069-2003 (ZONE 145.)

Attendu que la Ville entend procéder à la phase II du développement Pelchat (zone 145);

Attendu que la Ville désire modifier ledit règlement de zonage afin de créer une nouvelle zone résidentielle pour autoriser les maisons unifamiliales jumelées à la zone 145;

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Yvon Robert et il est résolu :

De mandater le Service d'Urbanisme de la MRC d'Acton afin de modifier le règlement de zonage no. 069-2003 pour créer une nouvelle zone résidentielle pour autoriser les maisons unifamiliales jumelées à la zone 145;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

... Dépôt des rapports des départements suivants relativement aux achats municipaux :

- a) Greffe municipal et Cour municipale
- b) Services culturels et sportifs
- c) Travaux publics
- d) Direction générale
- e) Bibliothèque municipale
- f) Urbanisme
- g) Trésorerie
- h) Incendie
- i) Traitement de l'eau et épuration des eaux
- j) Ressources humaines

Le conseil prend acte.

Rs.2015-05-157

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DES DÉBOURSÉS ET COMPTES À PAYER.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu d'approuver les déboursés et comptes ci-après et qu'ils soient payés et que ceux payés avant la présente soient ratifiés :

Liste des paiements préautorisés :	
<ul style="list-style-type: none">• Liste des chèques émis et des paiements directs	95 494.95 \$

du 1 avril 2015 au 28 avril 2015	
<ul style="list-style-type: none"> • Paiements par AccèsD du 01 avril 2015 au 28 avril 2015 	176 263.60 \$
<ul style="list-style-type: none"> • Salaires et REER pour le mois d'avril 2015 	142 491.57 \$
Liste des comptes à payer :	
<ul style="list-style-type: none"> • Pour le mois d'avril 2015 	169 753.03 \$
Grand Total	584 003.15 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2015-05-158

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER UNE LETTRE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC LE SYNDICAT DES POMPIERS DU QUÉBEC, SECTION LOCALE ACTON VALE.

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu :

D'accepter, telle que déposée par la coordonnatrice aux Ressources humaines et communications, une lettre d'entente à intervenir entre la Ville d'Acton Vale et le Syndicat des Pompiers, section locale Acton Vale ayant pour objet « Entente sur l'interprétation de la clause 9.03 s'appliquant spécifiquement aux collations en période de formation »;

D'autoriser la coordonnatrice aux Ressources humaines et communications et le directeur des incendies à signer, pour et au nom de la ville, ladite lettre d'entente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2015-05-159

RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'EMBAUCHE ÉTUDIANTE : AIDE-INSPECTEUR POUR LA SAISON ESTIVALE 2015.

Attendu la parution d'une offre d'emploi étudiant d'aide-inspecteur pour l'été 2015, envoyée à différentes écoles offrant le programme d'études en technique d'aménagement du territoire et d'urbanisme;

Attendu la recommandation de la coordonnatrice aux Ressources humaines et communications;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisillon et il est résolu :

D'autoriser l'embauche de :

Nom	Emploi	Taux	Durée	Heures Sem
Kim St-Louis	Aide-inspecteur	11.39\$ (1 ^{er} été)	Été 2015	35

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2015-05-160

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA SIGNATURE DE LA CONVENTION DES CADRES 2015-2017 ET DÉSIGNER LES SIGNATAIRES.

Le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'accepter la convention des cadres 2015-2017, telle que soumise, de désigner le maire, les membres du Comité de négociation, soit le conseiller Yvon Robert et la directrice générale de la Ville à signer, pour et au nom de la Ville, ladite convention des cadres.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2015-05-161

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER ET DÉSIGNER LES SIGNATAIRES DU PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC LE CLUB OPTIMISTE D'ACTON VALE – FESTIVAL RÉTRO-COUNTRY D'ACTON VALE.

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 5 000 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-701-90-970, au Club Optimiste d'Acton Vale pour l'organisation d'un festival Rétro-Country d'Acton Vale du 15 au 19 juillet 2015;

D'autoriser le directeur des Services culturels et sportifs ainsi que la directrice générale de la ville à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir avec le Club Optimiste d'Acton Vale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

.....Monsieur le maire invite les personnes intéressées présentes dans la salle à se faire entendre sur la demande de dérogation mineure apparaissant ci-après. Il n'y a aucune intervention.

Rs.2015-05-162

RÉSOLUTION RELATIVE À UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 069-2003, ARTICLE 2.3.2 CONCERNANT L'IMPLANTATION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL AU 1060, 3^E AVENUE À ACTON VALE.

Attendu que lors de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme du 1^{er} avril 2015, les membres du Comité ont procédé à l'étude d'une demande de dérogation mineure en regard de l'immeuble situé au 1060, 3^e Avenue à Acton Vale;

Attendu que monsieur Julien Ricard souhaite obtenir une dérogation mineure concernant l'implantation dérogatoire de sa résidence située au 1060, 3^e Avenue à Acton Vale;

Attendu que le règlement de zonage municipal numéro 069-2003, article 2.3.2 stipule que la marge de recul latérale minimale est de 2 mètres pour un bâtiment principal situé dans la zone municipale 114;

Attendu que la résidence est située à 1.51 mètre de la ligne latérale ouest, soit un empiètement dérogatoire de 0,49 mètre du côté ouest;

Attendu que l'abri d'auto rattaché à la résidence est implanté à 0,08 mètre de la ligne latérale est, soit un empiètement dérogatoire de 1,92 mètre du côté est;

Attendu que ces deux empiètements dérogatoires ont aussi pour effet de rendre la résidence non conforme au niveau de la somme minimale des marges de recul latérales qui doit être de 4 mètres minimum selon le règlement soit un empiètement dérogatoire total de 2,41 mètres au niveau de la somme des marges de recul latérales minimales exigée;

Attendu que la résidence est construite depuis 1973;

Attendu qu'une servitude de vue fut consentie par le propriétaire voisin pour l'abri d'auto bien que cette servitude soit aujourd'hui sans objet puisque l'abri d'auto constitue une saillie non régie par le nouveau Code civil du Québec.

Attendu que le fait d'accorder la dérogation demandée n'aura pas pour effet de causer un préjudice au voisinage.

Attendu la recommandation 016-2015 du Comité consultatif d'urbanisme;

Attendu qu'un avis a été publié dans le journal La Pensée de Bagot, édition du 15 avril 2015, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à cette demande;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'accepter la recommandation 016-2015 du Comité consultatif d'urbanisme et d'accorder une dérogation mineure au règlement de zonage 069-2003 afin que soit autorisée l'implantation dérogatoire de la résidence située au 1060, 3^e Avenue à Acton Vale :

- résidence est située à 1.51 mètre de la ligne latérale ouest, soit un empiètement dérogatoire de 0,49 mètre du côté ouest;
- l'abri d'auto rattaché à la résidence est implanté à 0,08 mètre de la ligne latérale est, soit un empiètement dérogatoire de 1,92 mètre du côté est;
- deux empiètements dérogatoires ont aussi pour effet de rendre la résidence non conforme au niveau de la somme minimale des marges de recul latérales qui doit être de 4 mètres minimum selon le règlement, soit un empiètement dérogatoire total de 2,41 mètres au niveau de la somme des marges de recul latérales minimales exigées.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

... VARIA

Rs.2015-05-163

VOTE DE FÉLICITATIONS.

Le conseiller Yvon Robert propose et il est unanimement résolu :

Que la ville adresse ses félicitations à madame Nadia Waltz qui a reçu le trophée « Aldo Truda », comme artiste de la relève 2015 au gala *Lys Blues*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

PÉRIODE DE QUESTIONS.

La période de questions débute à 20 h 15.

M. Antonin Richard	<ul style="list-style-type: none">• Demande s'il y a possibilité qu'à certains endroits il y ait des stops lumineux.• Demande s'il peut récupérer la pancarte du Cercle des fermières.
--------------------	---

M. Claude Champagne	<ul style="list-style-type: none"> • S'il y a dépôt d'une demande de dérogation mineure concernant les terrains du stade, est-ce qu'il y a possibilité d'avoir une réponse favorable à cette demande.
M. Pierre Bond	<ul style="list-style-type: none"> • Demande si le panneau de vitesse (radar portatif) est encore en service et si oui, est-ce qu'il serait possible de l'installer sur la rue Daigneault, sortie de la ville (Rte 116).

Aucune autre question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h 20.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et vingt minutes (20;20)

Éric Charbonneau
Maire

Claudine Babineau, OMA
Greffière

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je, Sylvie Guay, CPA, CMA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

Trésorière

Date